St-Constant, 2 septembre 2005

218 P ☐ NP ☐ **DM242**

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montérégie **6211-06-075**

Secrétaire du BAPE,
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
575 rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec GIR 6A6

Tronçon Jean-Leman faisant partie de l'ensemble du tracé sud de l'autoroute 30 :
je suis contre ce projet dans les terres agricoles.

Messieurs les commissaires,

À mon nom personnel, je vous demande suite aux audiences publiques de rejeter ce projet pour les raisons suivantes:

-Agriculteurs, nous sommes situés dans la partie enclavée du projet de l'autoroute 30 sud. Nous voyez-vous dépasser l'autoroute avec nos tracteurs et moissonneuse-batteuse?

- Ce serait naïf de croire que l'étalement urbain ne s'accentuera pas, détruisant d'autres terres parmi les meilleures cultivables

-Augmentation de CO2 dans l'air.

-Plusieurs enfants devront traverser les viaducs que vous prévoyez construire au dessus des rangs St-Régis sud et nord

-Pourquoi sacrifier d'excellentes terres agricoles (tronçon Jean-Leman et tracé sud) quand il y a un autre tracé au nord.

-Pourquoi de nouvelles expropriations au sud alors que le tracé nord est prévu depuis plus de 30 ans et qu'il y aurait très peu d'expropriations.

-Pourquoi choisir un tracé plus dispendieux.

Je vous prie, Messieurs les commissaires, de prendre ma demande en considération par respect pour les enfants du futur, les vôtres et les miens.

C Beaulieu